



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle

**Monsieur Jonathan Biermann**  
**Echevin de l'Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le 16/11/2022

N/Réf. : UCL20392\_699\_PU  
Gest. : AH  
V/Réf. : 16-46611-2022  
Corr. : A. Bruschi  
NOVA : 16/XFD/1850045

**UCCLE. Vieille rue du Moulin, 92-94**  
(= zone de protection du plateau Avijl, classé comme site)  
**PERMIS D'URBANISME : modifier le permis d'urbanisme 16-44960-2019 visant la construction d'un immeuble de 4 logements: modification de la façade avant, adaptation de la façade arrière, ajout d'un balcon au 2ème étage, modification du niveau de l'acrotère, modification des aménagements intérieurs.**

**Avis de la CRMS**



*Immeuble concerné par la demande  
( photos jointes à la demande )*

*Localisation du projet (© Streetview et Brugis)*

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 25/10/2022, reçu le 26/10/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 09/11/2022, concernant la demande sous rubrique.

Les modifications proposées par rapport au projet autorisé par permis du 14/07/2020 seront sans incidences sur les perspectives vers et depuis le site classé qui s'étend à l'arrière de l'immeuble. Elles n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. : [abruschi@uccle.brussels](mailto:abruschi@uccle.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [aguffens@urban.brussels](mailto:aguffens@urban.brussels) ;  
[acoppieters@urban.brussels](mailto:acoppieters@urban.brussels) ; [fdecarpentrie@uccle.brussels](mailto:fdecarpentrie@uccle.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels)

1/1